

ANNEXE N° 1
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ACEF RIVES DE PARIS & POLE IDF SUD RAMSAY SANTE
ANNEE CONCERNEE : 2023

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF Rives de Paris » est complété comme suit :

L'ACEF RIVES DE PARIS s'est engagée à verser au titre de **l'Année 2023** à l'Hôpital privé d'Antony Ramsay Santé une aide financière de **DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (2 250 €) TTC.**

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 7 juillet 2023 en deux exemplaires originaux
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »).



Pour l'ACEF Rives de Paris

Pour POLE IDF SUD RAMSAY SANTE

M. Marc SAUVAT
Président

M. François PAPART
Directeur Délégué HP Antony

lu et approuvé
FP